

## Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 14 novembre 2024 à 20 H.30.

**Etaient présents** : Pascal PRIGENT, Anne-Marie HÉNAFF, Cécile CORMERY-RUCKLIN, Aurélien LE BOT, Sophie PATTÉE, Donaïg JOUBIN, Alain POQUET, Gwénola COLLIOU, Fabien BRIVOAL, Luc LEBRUN, Isabelle MAUGAIS, Erwan PADELLEC, Grégory GUERIN, Jean-Yves PIRIOU, Henri MORVAN, Gilles MORVAN, Chantal CULIOLI, Christophe CLERMONT Julie CANADO et Maryline LE GRAET.

**Absents excusés** :

Laura JAMBOU qui a donné procuration à Anne-Marie HÉNAFF  
Frédéric PERROT qui a donné procuration à Donaïg JOUBIN  
Sandrine CARIOU qui a donné procuration à Pascal PRIGENT  
Magalie PORTAS qui a donné procuration à Aurélien LE BOT  
Carine ROUZE qui a donné procuration à Cécile CORMERY-RUCKLIN

**Absents** : Philippe LE FLOC'H

**Secrétaire de séance** : Sophie PATTEE a été élue Secrétaire de séance.

### **ADOPTION du PROCES-VERBAL de la SEANCE du 03 octobre 2024**

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2024. Il est adopté à l'unanimité.

### **2024-79 AFFAIRES FINANCIERES – Budget général : Décision Budgétaire Modificative n° 3**

Certaines entreprises intervenant dans la construction des halles-marché ont bénéficié, conformément au Code de la Commande Publique, du versement d'avances forfaitaires.

Ces avances sont remboursées par précompte sur les situations des entreprises dès lors que le montant des prestations exécutées atteint 65 % du marché. Ces opérations sont retracées au budget dans des écritures spécifiques qui n'ont pas été inscrites au budget.

Sur avis favorable de la Commission Finances et Personnel du 05 novembre 2024, et après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal entérine cette DBM n° 3 du Budget Général qui s'équilibre en Dépenses et en Recettes de la section d'investissement à 12 131,63 €.

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre 041 – article 2313	+12 131.63	Chapitre 041 – article 238	+12 131.63

## **2024-80 AFFAIRES FINANCIERES – Création d'un budget annexe « Cuisine centrale »**

---

Les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ainsi, parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités peuvent créer des régies afin de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) relevant de leur compétence ou d'individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leur compétence. Ces régies ont pour objet d'établir le coût réel d'un service et, s'agissant des SPIC, s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité.

Monsieur le Maire expose que la création d'une cuisine centrale pour la production des repas de la crèche, des élèves des écoles maternelles et primaires, des ALSH mercredis et vacances et de l'EHPAD de Kerval nous conduit à créer un budget autonome voté par l'assemblée délibérante.

Le service sera géré en gestion directe sous la forme d'un service public administratif.

Ce service sera financé par le remboursement opéré par le budget général de la participation perçue des familles, des subventions (ASP pour la cantine à 1 €), du remboursement par l'EHPAD de la part repas perçue auprès des résidents et éventuellement d'une subvention d'équilibre du budget général.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1412-2 & L 2221-2

Sur avis favorable de la Commission Finances et Personnel du 05 novembre 2024, il est proposé :

- de créer un budget annexe au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- de l'intituler « Budget annexe cuisine centrale de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H »
- de l'assujettir partiellement à la TVA pour la vente des repas à l'EHPAD
- de soumettre ce budget annexe à la nomenclature M57
- les moyens des services (personnels, frais de structures, ...) qui seront prélevés sur le budget principal seront remboursés à ce dernier par le budget annexe cuisine centrale à due concurrence de leur quote-part
- les produits des services qui seront encaissés sur le budget principal seront reversés au budget annexe
- le budget annexe devra rembourser les admissions prononcées en non-valeurs par le budget général pour celles qui concerneront les repas

La présente délibération permettra la réalisation des démarches d'immatriculation auprès de l'INSEE et des services fiscaux.

## **2024-81 RESSOURCES HUMAINES – Instauration du « Bonus attractivité » petite enfance pour les Personnels de la crèche**

---

La convention d'objectifs et de gestion de la CAF pour la période 2023 – 2027 engage la branche Famille à contribuer à soutenir l'attractivité de la filière des métiers de la petite enfance, en participant notamment à la prise en charge d'une partie des coûts résultants des efforts de revalorisation salariales au sein des crèches financées par la Prestation de Service Unique (PSU) des gestionnaires publics comme privés.

La CAF décide de verser un bonus d'attractivité aux partenaires gestionnaires de crèches financées par la PSU qui revaloriseront le niveau des rémunérations de leurs agents. Pour les structures du secteur public il s'élève à 475 € par place X nombre de places X nombre de mois d'éligibilité dans l'année / 12.

Cette aide est conditionnée à la mise en œuvre d'une augmentation pérenne de 100 € nets mensuels minimum de l'ensemble des professionnels, titulaires et contractuels, intervenant

auprès des enfants ou occupant des fonctions de direction qui travaillent dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la circulaire de la CNAF du 09 mai 2024,

Vu l'avis défavorable du Comité Social Territorial du 17 octobre 2024 qui s'est opposé au fait que l'attribution de cette prime soit proratisée à la quotité de travail des agents,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Personnel du 05 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, par 24 voix POUR et 1 ABSTENTION (Luc LEBRUN) le Conseil Municipal décide :

- La mise en œuvre du « bonus attractivité » petite enfance à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024,
- De majorer l'IFSE des agents intervenant à la Crèche de 100 € nets mensuels,
- De dire que ce montant sera applicable aux agents travaillant à temps plein et qu'en cas de temps partiel ou de temps non complet le montant sera modulé en proportion du temps de travail,
- Qu'en cas d'arrêt de travail les conditions de suspension ou de maintien sont les mêmes que pour l'ensemble des primes fixées par délibération du 28 juin 2018,
- Que sont concernés les agents en poste ou recrutés postérieurement à la mise en place du dispositif,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère
- D'inscrire les montants correspondants au chapitre 012 du budget communal

---

Débats : Pascal PRIGENT, Maire, a précisé les raisons exposées par les représentants du Personnel en CST sur leur vote défavorable. Ils déplorent que le montant de la prime soit proratisé en fonction de la quotité de travail des agents.

Pascal PRIGENT rappelle que, si la consultation du CST est obligatoire, la décision émise par cette instance ne s'impose pas à l'administration.

Luc LEBRUN, Conseiller Municipal, s'interroge sur les difficultés relationnelles que cette disposition peut entraîner entre les agents, notamment les animateurs pour lesquels cette bonification ne s'applique pas.

Il est répondu que ce dispositif à l'initiative de la CAF ne concerne que les EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) financés par la PSU (Prestation de Service Unique).

---

## **2024-82 RESSOURCES HUMAINES – Modification des critères de la promotion interne : avis du CST**

---

La promotion interne permet à un Fonctionnaire d'accéder à un cadre d'emploi de catégorie supérieure sans avoir à passer un concours. Ex : Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à Rédacteur (catégorie B).

Elle se distingue d'avancement de grade qui permet une évolution de carrière au sein du même cadre d'emplois Ex : Adjoint administratif à Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

La promotion interne est ouverte aux Fonctionnaires remplissant certaines conditions : âge, ancienneté, exercice des fonctions et éventuellement réussite à un examen professionnel.

Le Centre de Gestion du Finistère propose des modifications tant dans la méthodologie de fonctionnement du dispositif de promotion interne que dans le contenu d'appréciation et de valorisation des différents critères.

La démarche repose sur les axes de travail suivant :

- Encourager le passage des concours / examens professionnels
- Prendre en compte l'investissement des agents sur l'apprentissage et le mentorat
- Développer la valorisation de la mobilité professionnelle.

Les modifications portent sur :

- Le critère 3 – formation professionnelle dans les 3 dernières années civiles
- Le critère 4 – expérience acquise dans le Fonction Publique (contractuel de droit public, stagiaire, titulaire, emplois aidés)
- Le critère 5 - mode d'accès dans le cadre d'emploi actuel
- Le critère 7 – valorisation des efforts de l'agent depuis l'accès à son cadre d'emploi actuel
- Le critère 10 – encadrement
- Le critère 12 – fonctions de tuteur
- Le critère 14 – nombre de propositions valables retenues au titre de la promotion interne
- Le critère 15 – changement de postes au cours de la carrière du Fonctionnaire
- Le critère 18 – entretien pour les candidats à la promotion interne des catégories A et B arrivés en tête de classement après totalisation des points des critères 1 à 17.

Ce projet a reçu un avis favorable du CST départemental le 26 septembre 2024.

Il a également reçu un avis favorable du CST de PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H le 17 octobre 2024 et de la Commission Finances et Personnel du 05 novembre 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal prend acte de ces nouvelles mesures et transmet au CDG 29 la position du CST local.

### **2024-83 COMMANDE PUBLIQUE – Reconduction du marché de modernisation de la voirie communale avec l'entreprise EUROVIA pour 2025**

Le marché de modernisation de la voirie communale a été signé avec l'entreprise EUROVIA – Agence de QUIMPER - pour une durée de 1 an reconductible 3 fois, couvrant les années 2024 à 2027.

Le montant maximum annuel de travaux est de 350 000 € HT.

Sur avis favorable de la Commission Finances et Personnel du 05 novembre 2024, et conformément à l'article 3 de l'acte d'engagement, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de reconduire l'accord cadre pour l'année 2025.

### **2024-84 INTERCOMMUNALITE – Rapport d'activité du SDEF année 2023**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales le SDEF a transmis à chacune de ses collectivités adhérentes le rapport de ses activités de l'année 2023.

L'année 2023 restera marquée pour le SDEF par la tempête CIARAN qui a fortement endommagé les réseaux électriques ou presque 50 % des clients ont été concernés par des coupures de l'alimentation électrique.

Les actions principales du SDEF :

- Rénovation de l'éclairage public avec passage au LED (23 millions d'Euros investis pour les communes membres)
- Transition énergétique : installation de 250 bornes de recharge pour véhicules électriques – développement du photovoltaïque sur 53 installations solaires
- Conseil en énergie partagée, audit et expertise énergétique du patrimoine bâti des collectivités dans le cadre des programmes ACTEE
- Déploiement de la fibre optique.

Le SDEF en quelques chiffres :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à plus de 10 millions d'€ tandis que les dépenses d'investissement ont atteint plus de 100 millions.

Pour financer ces dépenses les recettes de fonctionnement s'élèvent à 28 millions d'€, principalement la TCCFE, les participations pour l'éclairage public et les subventions et fonds de concours. Les recettes d'investissement se montent quant à elles à 85 millions d'€ provenant essentiellement des subventions et fonds de concours.

A ces missions s'ajoutent 4 budgets annexes : production d'énergie, gaz, IRVE et communications électroniques pour un montant total de dépenses de 5 245 000 € et des recettes de 7 748 000 €.

Chaque Elu a reçu en même temps que la convocation le document complet du rapport d'activité 2023 du SDEF et à l'unanimité le Conseil Municipal donne acte au Maire de la communication de ces documents.

## **2024-85 AFFAIRES FONCIERES – Déclassement de délaissés de voirie suite à enquête publique**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2024-063 du 27 juin 2024 a été prononcée la désaffectation des biens communaux suivants :

Délaissé de voie communale Kervic	parcelle YC 180	1 200 m <sup>2</sup>
Chemin de Kervern	parcelle ZR179	78 m <sup>2</sup>
Quartier Botaniec	parcelle BA 13	280 m <sup>2</sup>
Ar Vern	parcelle YD 6	2 900 m <sup>2</sup>
Kergaéron	une partie du chemin d'exploitation	à définir.

Une enquête publique a été prescrite en préalable de leur déclassement. Elle s'est tenue du 25 septembre au 14 octobre 2024 au cours de laquelle le Commissaire-enquêteur a tenu trois permanences.

Huit personnes sont venues lors des permanences, il y a eu un échange téléphonique et un courrier électronique.

Pour les cinq dossiers présentés, les conclusions formulées par le Commissaire-enquêteur ont constaté que l'intérêt général était à chaque fois préservé ce qui l'a conduit à émettre un avis favorable aux projets de déclassement des parcelles relevant du domaine public tel que décrit dans le dossier soumis à l'enquête.

Aussi, après en avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ces projets de cessions à des riverains,

Vu l'avis favorable du Commissaire-enquêteur,

à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- de prononcer le déclassement des délaissés de voirie objets de l'enquête publique,
- de mettre à jour le nouveau tableau de la voirie communale,
- de donner tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

## **2024-86 AFFAIRES GENERALES – Adoption d'une motion de soutien à l'UBO**

Le Conseil d'administration de l'Association des Maires du Finistère (AMF 29) a adopté le 13 septembre dernier une motion de soutien à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) mettant en lumière l'importance cruciale de l'UBO pour le développement économique social et culturel du Finistère.

Par ce soutien l'AMF appelle à

- Une révision de l'équité de financement entre les universités françaises en rétablissant une juste dotation par étudiant
- Un soutien actif des collectivités aux côtés de l'UBO pour défendre ses intérêts et promouvoir son avenir.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de relayer cette motion qui sera adressée au ministre de l'Enseignement supérieur.



**Le Président**

**Brest, le 13 septembre 2023**

**MOTION**

Soutien à l'Université de Bretagne Occidentale de la part de l'Association des Maires du Finistère

Réunis en Conseil d'administration ce vendredi 13 septembre 2024, les administrateurs de l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Finistère (AMF 29) évoquent le nécessaire soutien à l'Université de Bretagne Occidentale. L'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a une grande importance pour le développement économique, social et culturel du Finistère, l'excellence de la formation dispensée par l'UBO est reconnue au niveau national et international. Cependant, l'UBO rencontre des difficultés financières qui limitent sa capacité à remplir ses missions de service public.

**Les administrateurs de l'AMF 29**

- **Appellent l'État à rétablir une équité de financement entre les universités**, en mettant fin aux inégalités de dotation par étudiant.
- **S'engagent à travailler aux côtés de l'UBO pour défendre ses intérêts et promouvoir son développement.**

Dominique CAP  
Président AMF 29

**COMPTE-RENDU des ACTIONS ENGAGÉES par le MAIRE au TITRE de la DÉLÉGATION CONSENTIE par le CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMANDE PUBLIQUE**

Date	Fournisseur	Objet	Montant TTC
24/09/2024	C3RB INFORMATIQUE 12740 LA LOUBIERE	Nouveau logiciel pour la médiathèque	10 850.00
26/09/2024	CCPCAM 29160 CROZON	Citerneau pour compteur d'eau Halles-marché	544.36
26/09/2024	ISOSIGN 71210 SAINT EUSEBE	Panneaux signalisation « attention animaux » route de Logonna	443.86
27.09/2027	SMAC 29801 BREST Cedex	Travaux réfection toiture Ker Val	14 342.40
30/09/2024	OTIS 29200 BREST	Changement de carte électronique sur ascenseur Espace François Mitterrand	1 271.62
03/10/2024	MACE ENTREPRISE 22950 TREGUEUX	Contrats annuels entretien cloche et para foudre églises Logonna et Quimerc'h	234.00
04/10/2024	LES HIRSUTES 44000 NANTES	Spectacle de Noël	1 547.85


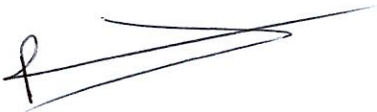
03/10/2024	TRANSDEV 29806 BREST	Location véhicule 9 places ALSH vacances de la Toussaint	660.00
07/10/2024	AQUALORN 29800 LANDERNEAU	Sortie ALSH vacances Toussaint	119.30
07/10/2024	SYGESPRO 29000 QUIMPER	Ordinateur pour la cuisine centrale	1 504.08
07/10/2024	SYGESPRO 29000 QUIMPER	Abonnement antivirus parc informatique	1 110.00
15/10/2024	ABER PROPRETE 29860 PLABENNEC	Prestation de nettoyage ancienne cuisine de Quimerc'h	270.00
11/10/2024	ETS MAT 29510 BRIEC	Pièces pour entretien véhicule Carraro services techniques	985.05
14/10/2024	GARAGE CAURANT 29190 PLEYBEN	Réparation portières et rétroviseur véhicule services techniques	1 006.68
15/10/2024	SMAC 29801 BREST	Réparation étanchéité MEFE	15 363.60
15/10/2024	HETET CONSTRUCTION 29590 PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H	Réparation plancher gymnase	4 522.56
14/10/2024	10 DOIGTS 59115 LEERS	Fournitures diverses animations ALSH	1 009.93
10/10/2024	IZI CONFORT 29500 ERGUE GABERIC	Réparation chaudière Mairie	980.22
17/10/2024	DEL COURT 59510 HEM	Chariots de ménage pour espace Mitterrand et Médiathèque	681.12
16/10/2024	EURO MAINTENANCE 15000 AURILLAC	Remplacement câble trappe de recyclage de la balayeuse	478.85
17/10/2024	LIZIARD ENVIRONNEMENT 29413 LANDERNEAU	Halles marché avenant au lot VRD	17 154.17
18/10/2024	LIBRAIRIE GWENNILI 29590 LE FAOU	Ouvrages pour la médiathèque	1 330.22
17/10/2024	COMPTOIR DE BRETAGNE 35740 PACE	Tapis de décontamination pour cuisine centrale de Kerval	2 688.00
17/10/2024	PICHON 29800 SAINT THONAN	Remplacement marmite cuisine centrale Kerval	20 110.74
21/12/2024	SYGESPRO 29000 QUIMPER	Remplacement lampe vidéo projecteur école Aubrac	270.00
21/10/2024	DAOULAGAD BREIZH 29100 DOUARNENEZ	Film documentaire pour la médiathèque	275.00
23/10/2024	ISOSIGN 71210 SAINT EUSEBE	Signalisation verticale de passages à niveau	762.50
28/10/2024	Marielle GRALL 29460 DAOULAS	Réunions d'équipes Crèche + soirées Papothee année 2025	2 349.44
28/10/2024	10 DOIGTS 59115 LEERS	Diverses fournitures activités manuelles ALSH	145.24
29/10/2024	CENTRE AUTO de l'AULNE 29590 PONT-DE-BUIS LES QUIMERC'H	Remplacement amortisseurs véhicule cuisine centrale	900.41
29/10/2024	PROLIANS 29000 QUIMPER	Bouchons d'oreilles pour 5 personnes des services techniques	675.54
19/10/2024	PEPINIERES REVOIS 29510 BRIEC	15 sapins de Noël, 30 pommiers et accessoires (nouveaux nés), diverses plantes annuelles pour les parterres	1 374.56
30/10/2024	OUEST DOMOTIQUE 29150 CHATEAULIN	Remplacement du disjoncteur à la MEFE	4 580.04
04/11/2024	SIDER 33610 CANEJAN	Electrovanne pour chauffage médiathèque	144.44
04/11/2024	TPES 29590 SAINT-SEGAL	Changement de chambre PTT pour les halles marché	1 401.60

## INFORMATIONS DIVERSES

- Cécile CORMERY RUCKLIN Adjointe au Maire informe
  - le samedi 23 novembre 2024 à 10 H.30 est organisée une réunion participative sur l'élaboration d'un règlement intérieur de la Médiathèque ludothèque.

- le samedi 30 novembre à 10 H.30 cérémonie des nouveaux nés et mariés ou pacsés de l'année.
- Donnaïg JOUBIN, Adjoint au Maire fait état de l'avancement du chantier des halles-marché. La dalle béton sera coulée, temps permettant, mardi 19 novembre. La mise en place des rideaux de la halle proprement dite et les aménagements de l'amphithéâtre ne seront probablement pas terminés avant février 2025.
- Pascal PRIGENT, Maire, a échangé avec l'enseigne commerciale Casino qui annonce qu'il y aura des nouvelles « dans les prochains jours ». Le processus avec le repreneur se poursuit. Le sort de la station-service n'est pas lié pour l'instant à ce schéma de reprise.
- Anne-Marie HENAFF, Adjointe : Dans le cadre des commémorations des 80 ans de la Libération du territoire, l'Etat et le Département du Finistère sont engagés dans une action mémorielle majeure, impliquant la jeunesse finistérienne. C'est dans ce cadre que la flamme de la mémoire fera une halte sur la Commune le jeudi 28 novembre devant le Monument aux Morts de Pont-de-Buis en présence d'élèves du lycée des Métiers. A cette occasion l'exposition créée par la Médiathèque cet été sera représentée de même qu'une exposition de l'ONAC (Office National des Anciens Combattants).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 H.15.

<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Sophie PATTEE</p>	<p>Le Maire</p>  <p>Pascal PRIGENT</p>
--	---